

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 01/07/2026 - 8950 - 2014 B 00389 - 800 561 599 - 2MDC

2MDC

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros

Siège social : 3 Cours Mirabeau

13100 AIX EN PROVENCE

RCS Aix en Provence N° 800 561 599

BILAN, COMPTE DE RESULTAT

ET ANNEXES AU 31 DECEMBRE 2025

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	326 800		326 800	324 820	1 980 0.61
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
Comptes de Régularisation	Autres immobilisations financières					
	Total II	326 800		326 800	324 820	1 980 0.61
	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
Comptes de Régularisation	Clients et comptes rattachés					
	Autres créances	34 165 324		34 165 324	30 685 236	3 480 088 11.34
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	615		615	36 289	35 674 98.30
	Charges constatées d'avance (3)					
	Total III	34 165 939		34 165 939	30 721 525	3 444 415 11.21
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
Comptes de Régularisation	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	34 492 739		34 492 739	31 046 345	3 446 395 11.10

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000	10 000		
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau	121 634	65 386	56 248	86.03
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	46 353	56 248	9 895	17.59
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	157 987	111 634	46 353	41.52
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques Provisions pour charges	378		378	
	Total III	378		378	
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	34 503 277	31 139 337	3 363 940	10.80
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	3 679 143 392	3 600 15 042	79 128 351	2.19 853.29
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	34 650 348	31 157 979	3 492 370	11.21
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	34 492 739	31 046 345	3 446 395	11.10

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 34 650 348 31 157 979

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			18		18	
Total des Produits d'exploitation (I)			18		18	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			397	1 912	1 515	79.25
Impôts, taxes et versements assimilés			353	227	126	55.65
Salaires et traitements			28 038	29 532	1 494	5.06
Charges sociales			4 408	5 650	1 241	21.97
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			378		378	
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			33 574	37 320	3 746	10.04
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			33 556	37 320	3 764	10.09
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	717 017	919 149	202 132	21.99
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	717 017	919 149	202 132	21.99
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	727 939	938 077	210 138	22.40
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	727 939	938 077	210 138	22.40
2. Résultat financier (V-VI)	10 922	18 928	8 006	42.30
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	44 478	56 248	11 770	20.93
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 875		1 875	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	1 875		1 875	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 875		1 875	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	717 035	919 149	202 114	21.99
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	763 388	975 397	212 009	21.74
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	46 353	56 248	9 895	17.59

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS –**Engagements financiers**

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés**Engagements reçus**

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

2MDC

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros

Siège social : 3 Cours Mirabeau

13100 AIX EN PROVENCE

RCS Aix en Provence N° 800 561 599

RAPPORT DE LA GERANCE

sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2025

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2025 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Le résultat net comptable se solde par une perte d'un montant de -46.353 Euros.

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -46.353 en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à -167.987 euros.

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social :	10 000 Euros
- Réserve légale:	Euros
- Autres réserves :	Euros
- Report à nouveau :	-167.987 Euros
 Situation nette :	 -157.987 Euros

4/ CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

5 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

LA GERANCE



2MDC

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros

Siège social : 3 Cours Mirabeau

13100 AIX EN PROVENCE

RCS Aix en Provence N° 800 561 599

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 juin à 18h00,

Les associés de 2MDC, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, divisé en 10.000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance faite en date du 4 juin 2026 à chaque associé.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- La société GROUPE GCH, possédant 2000 parts,
- Monsieur Melvil GROS COLAS, possédant 2000 parts en nue-propiété
- Monsieur Milan GROS COLAS, possédant 2000 parts en nue-propiété
- Mademoiselle Domino GROS COLAS, possédant 2000 parts en nue-propiété
- Monsieur Cecil GROS COLAS, possédant 2000 parts en nue-propiété
- Monsieur Stéphane GROS-COLAS, possédant 800 parts en usufruit

Seuls associés de la Société et représentant, en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Sont présent également au titre de l'autorité parentale qu'ils exercent sur leurs enfants, Monsieur Stéphane GROS-COLAS et Mademoiselle Laetitia MAUROUARD,

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Elle est présidée par Monsieur Stéphane GROS COLAS, Gérant.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Stéphane GROS COLAS, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à compter du 30 avril 2026, soit dans le délai de quatre mois à compter de la clôture dudit exercice.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance.

PREMIERE DECISION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -46.353 en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à -167.987 euros.

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	10 000	Euros
- Réserve légale	:		Euros
- Autres réserves	:		Euros
- Report à nouveau	:	-167.987	Euros
Situation nette	:	-157.987	Euros

TROISIEME DECISION

L'Assemblée Générale déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

Aucune rémunération de gérant n'est prévue par l'Assemblée Générale pour l'exercice 2025.

CINQUEME DECISION

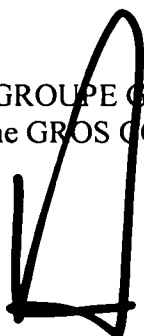
Après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'assemblée décide de poursuivre l'activité de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

SARL GROUPE GCH
Stéphane GROS COLAS – Gérant



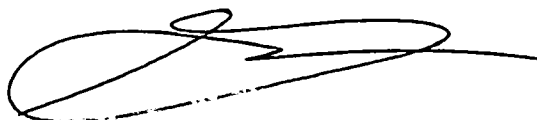
Domino GROS COLAS



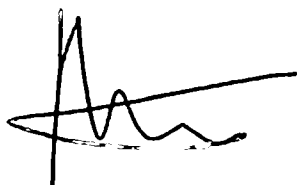
Stéphane GROS COLAS



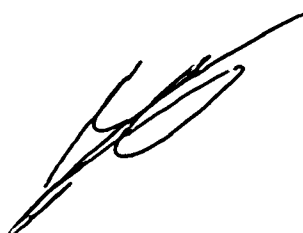
Melvil GROS COLAS



Laetitia MAUROUARD



Milan GROS COLAS



2MDC

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros
Siège social : 8 Cours Mirabeau
13100 AIX EN PROVENCE
RCS Aix en Provence N° 800 561 599

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUIN 2026

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -46.353 en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à -167.987 euros.

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' shape with a vertical stroke on the left and a horizontal base.